

COMPTE-RENDU DU BUREAU SYNDICAL DU MERCREDI 03 FEVRIER 2021 A 11H45 A SAINT PARDOUX

Nombre de membres : en exercice : 17
Présents : 15
Votants : 15

Présents : Denis BARDEL (BLOT-L'EGLISE) ; Sébastien BLANC (LOUBEYRAT) ; Cédric BOILOT (SAINT ELOY LES MINES) ; Grégory BONNET (Montcel) ; Jérôme BOREL (SERVANT) ; Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFOR) ; ; Daniel CLUZEL (GOUTTIERES) ; Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'Auvergne) ; Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE) ; Karina MONNET (ARTONNE) ; Michel PAQUET (SAINT-AGOULIN) ; Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX) ; Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES) ; Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS) ; Jean-Marc SAUTERAU (MONTAIGUT EN COMBRAILLE)

Excusés : Marc CARRIAS (EFFIAT) ; Olivier COUCHARD (MANZAT)

1. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS « VIVRE EN BROUSSE », « SECOURS POPULAIRE » ET « ASSOCIATION DU PERSONNEL »

Depuis 2005, le Syndicat accorde une subvention à l'association « Vivre en Brousse » qui travaille au Sénégal pour le développement des captages, stockages et réseaux de distribution d'eau potable.

Depuis 2010, le Syndicat accorde également une subvention au Secours Populaire de Saint Eloy les Mines qui travaille au Nicaragua. Les subventions accordées ont permis d'améliorer les conditions de distribution de l'eau potable et sa qualité avec la pose de filtres anti bactériens, l'installation et la sécurisation de puits et l'installation de bornes fontaines.

Le Président propose donc au Bureau Syndical de reconduire les subventions suivantes :

- 22 000 pour l'association « Vivre en Brousse »,
- 8 000 pour le Secours Populaire.

Par ailleurs, le Président rappelle qu'une subvention de 5 000 € a été accordée l'an passé à l'association du personnel du Syndicat de Sioule et Morge, qui organise habituellement deux repas par an, l'un en fin d'année et l'autre l'été à l'attention des agents. Cette association organise également un arbre de Noël et apporte une participation à l'occasion des événements de la vie des agents (naissances, mariages...).

Le Président propose de reconduire cette subvention de 5 000 € à l'association du personnel au titre de l'année 2021.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Syndical :

- **DECIDE** de reconduire au titre de 2021 les subventions de 22 000 € pour l'association « Vivre en Brousse », 8 000 € pour le Secours Populaire et 5 000 € pour l'association du personnel du Syndicat de Sioule et Morge,
- **AUTORISE** le Président à procéder aux mandatements.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2021.

2. RESILIATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT POUR L'ENTRETIEN ET LE DESHERBAGE DU SITE DU MANOIR DE VEYGOUX A COMPTER DU 01/01/2022

Le 9 novembre 2016, le Syndicat de Sioule et Morge a signé avec le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles (SMADC) une convention pour la mise à disposition d'un agent pour l'entretien et le désherbage du site du Manoir de Veygoux.

Or afin de limiter l'appel à des sous-traitants, le Syndicat de Sioule et Morge aurait besoin que ses agents effectuent davantage d'heures sur le site de St Ours les Roches.

Le Président propose donc au Bureau Syndical de mettre fin à cette convention concernant l'entretien et le désherbage du site du Manoir de Veygoux, à compter du 1er janvier 2022.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Syndical :

- **DECIDE de dénoncer la convention de mise à disposition d'un agent pour l'entretien et le désherbage du site du Manoir de Veygoux, de façon à ce que la résiliation de cette convention prenne effet à compter du 1^{er} janvier 2022,**
- **AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires.**